Saumur:

on s'abonne : A SAUNUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

LEANS

UR

ANGER

TOUR

-mixte.

FFICE

Me des th

el laden

ien est i

ffranchie.

ues Bode

59

istins, h

meals,

erdinan

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

30 fr. 16 Poste: 35 fr. 18 10

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . 20 c.

RÉSERVES SONT PAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

cont pas rendus.

L'abonnement continue fusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement dolt être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchle.

SAUMUR

10 Mars 1882.

BULLETIN

La proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat o sollicité de la Champre et obtenu d'elle le bénéfice d'une prise en considération.

L'heure n'est pas venue d'examiner au fond cette proposition. M. de Freycinet neus a annoncé une grande discussion dans laquelle doivent être abordées toutes les questions relatives aux rapports des Eglises avec l'Etat. Nous attendrons ce débat : mais, dès maintenent, nous voulons joindre notre voix à celle de l'éminent évêque d'Angers pour dénoncer le caractère scandaleux du vote emis mardi par la Chambre.

Est-il possible d'admettre que l'existence d'un traîté international puisse être subordonnée au mauvais vouloir d'un deputé et au caprice d'un scrutin parlemen-

Quoi! il serait loisible à chaque membre de la Chambre de réclamer, sous forme d'une proposition de loi, l'abrogation d'un traité qui n'est pas une œuvre législative, mais l'œuvre de deux puissances l'Et le Parlement pourrait accepter de discuter une telle proposition | Mais alors quelle autorité laissera-1-on aux conventions diplomatiques? Quelles garanties resteront aux engagements internationaux?

N'était-ce point assez de voir la France condamnée, par l'instabilité des institutions républicaines, à l'isolement des nations européennes? Fallait-il encore persuader au monde que chez nous le sort d'un traité peut être livré à la merci d'un Boysset et aux hasards d'une discussion de Parlement?

La Papaulé, a-t-on dit, n'est qu'une « puissance metaphysique. »

Métephysique! Que signifie ce mot? Le Saint-Siège est-il en dehors des réalités du

monde physique? N'y a-t-il point à Rome un souverain portant la triple couronne, entouré d'une cour auguste, représenté diplomatiquement chez toutes les nations civilisées, auprès duquel des puissances même hérétiques et schismatiques ont accrédité des ambassadeurs ou des ministres plénipotentiaires?

Veut-on dire que le Pape est un souverain dépouillé, opprimé, privé en ce moment du secours de la force matérielle? Il y a là peut-être un argument de nature à impressionner certains esprits républicains; mais il serait singulier de soutenir que le respect de la foi jurée a besoin, chez nous, d'être protégé par la crainte des baionnettes étrangères.

Que ne réclame-t il l'abregation du traité de Berlin ou du traité de Francsort? Sans doute ce serait plus dangereux, mais ce serait moins honteux et moins lâche.

M. de Freycinet a reconnu lui-même le caractère défectueux de la proposition Boysset. Cependant il a reclamé pour elle les honneurs de la prise en considération, en se réservant de la combattre au fond.

Nous comprenons cette reserve. Assurément le Concordat est, dans les loyales mains de nos gouvernants, une arme fort précieuse. L'Etat républicain s'arrogeant le droit de l'interpréter à sa façon et de l'appliquer à sa guise, on ne voit pas trop pourquoi il accepterait de déchirer une convention dont sa mauvaise foi espère tirer d'exorbitants bénéfices.

Mais la réserve faite par M. le ministre des affaires étrangères ne saurait justifier cette complaisance scandaleuse qu'il a témoignée à une proposition évidemment attentatoire au droit international et à la loi contitutionnelle.

Si demain un membre du Reichstag allemand s'avisait de réclamer l'abrogation du traité de Francfort et obtenait l'approbation du gouvernement, nous serions curieux de savoir comment M. de Freycinet pourrait bien s'y prendre pour adresser au cabinet de Berlin des représentations diplomatiques. L'argument de la « puissance méta-

physique » pèserait sans doute d'un poids fort léger auprès du dangereux précédent consacré par M. le président du conseil.

Autrefois, nous avions une grande et forte diplomatie qui s'imposait au respect de l'Europe. La République a changé cela; non contente de donner à la France des représentants ridicules, elle travaille aujourd'hui à mettre notre pays hors la loi internationale; elle outrage les traditions et les usages diplomatiques admis chez tous les peuples; elle s'emploie à nous mettre au ban des nations civilisées. Comme si notre isolement ne lui suffisait pas, elle sollicite pour la patrie française le mépris du monde.

Outrager un souverain dépossédé de ses Etats, menacer de déclarer un traité coupable de n'être pas appuyé par quelques milliers de baionnettes, telle est la seule gloire qu'ambitionne la République. Cette gloire est digne de ses aspirations.

Chronique générale.

CONSETT DES MINISTRES.

Le conseil hebdomadaire de cabinet s'est tenu bier matin au quai d'Orsay, sous la présidence de M. de Freycinet.

Les ministres ont abordé l'examen de plusieurs questions à l'ordre du jour, et tout d'abord de celle relative aux contributions de guerre à imposer à la Tunisie et qu'il s'agit enfin de recouvrer.

Deux solutions étaient proposées : verser dans le Trésor français les sommes ainsi percues, ou les verser dans la caisse beylicale. C'est ce dernier avis qui a prévalu.

Nous avouons ne pas comprendre trèsbien cette opération.

Le conseil a ensuite abordé la question du serment religieux et des emblemes des tribunaux, dont une proposition de M. Jules Roche demande la suppression. Il a été convenu que le ministre de la justice combattrait la prise en considération quand la dis-

cussion s'ouvrira devant la Chambre. En ce qui concerne l'interpellation de M. de Lanessan sur l'envoi des troupes à Bessèges et les agissements de l'autorité au cours de ces grèves, il demeure toujours convenu que M. René Goblet répondra au nom du gouvernement.

Puis le conseil s'est occupé de la question de reboisement des montagnes et de celle de l'alienation des joyaux de la couronne.

Sur le premier point, le ministre de l'agriculture a été chargé de préparer un projet

Enfin, il a été décidé que M. Jules Ferry soutiendrait devant le Sénat le projet de loi relatif à l'instruction primaire obligatoire, dont la gratuité et la laïcité ont déjà été vo-

Ce projet, qui avait été amendé par le Sénat, a été rétabli dans son texte primitif; c'est pour éviter une seconde modification que M. Ferry prendra la parole.

Diverses affaires sans grande importance ont ensuite été expédiées, et la séance a été

Les préfets viennent d'être invités à faire connaître le nombre des souscriptions qui ont été organisées dans leur département en faveur des écoles congréganistes, le montant approximatif des sommes recueillies jusqu'ici et l'époque à laquelle ces souscriptions ont été ouvertes.

Tous ces renseignements doivent être parvenus à la direction des cultes, d'ici le 45 mars courant.

M. Gambetta a réuni de nouveau mardi soir, dans son hôtel de la rue Saint-Didier, tous les membres du cabinet du 11 novem-

Dans cette conférence, on a discuté l'attitude que devaient prendre les opportunistes relativement à la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition Boysset.

Un groupe de députés fait circuler une proposition lendant à interdire à tout ingénieur de l'Etat de faire partie d'aucune

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par G. de LA LANDELLE.

XXXVI

PAILLE ET POUTER. (Suite.)

Après les legens, Suzanne et l'excellente Fluviane, son institutrice, étaient venues prendre leurs places sur la pelouse.

Gordien accompagnait son père, qui lui avait dit : - Tu me demandes des ordres, un emploi ; tu veux une profession; eh bien, mon fils, il n'y a pas de profession plus belle, plus utile que l'agriculture, et tu ne trouveras nulle part un meilleur emploi de ton temps qu'en me secondant ici.

- De grand cour, fit Gordien.

- Sois mon side partout. Je commence, du reste, à ne point suifire à la tache. Je te nomme mon secrétaire tant à la mairie qu'au château. Parisge le reste de ten temps entre l'étude du droit et celte des ouvrages d'agriculture, dont notre bibliethèque est remplie. Lève-toi de grand matin, observe, consulte, suis les travaux des paysans. Mon dessein est de créer une

ferme modèle à Soreillac, rends-loi capable de la diriger. En un mot, sois cultivateur. J'ai le regret, moi qui te parle, de ne m'être pas assez tet occupé de la pratique des choses. Je ne sais pas tout ce qu'il faudrait savoir pour combattre avec succès la routine des paysans. Quand tu auras terminé ton noviciat, dans un an ou deux, je l'enverrai faire un tour de France; tu verras comment on procède dans les autres provinces. Nous consulterons Delcambre, qui consentira peut-être à te servir de mentor. Les Flandres, la Normandie, le Midi, le Centre, méritent d'être explorés judicieusement. Du temps que j'étais au service, j'ai observé bien des choses qui ne me sont pas inutiles maintenant.

Gordien se montrait animé des meilleurs senti-

- Ajoule à tout cela, poursuivait le comte du Hêtre, que le meilleur moyen d'attenuer le paupérisme et de vaincre la misère est de faire progresser l'agriculture, trop délaissée par les hommes riches et instruits, aussi bien que par les pauvres tels que Colas , révant ambitieusement d'aller s'enrichir à Paris.

- Cette histoire m'a beaucoup frappé, dit Gor-

- Et celle de Manuel, ajouta le comte, a complété la leçon.

- J'en conviens.

- Tant mieux! Le Créateur nous a donné la terre pour nourrice; mais sans le travail, ses mamelles se tarissent ou ne donnent pas assez de lait pour tout le monde. A qui la faute? A nous! à notre paresse égoiste, à notre aveuglement trop souvent cruel.

- Par conséquent, dit Gordien lui-même, toujours et partout, selon la devise de M. Delcambre : Travail et charité. Ah ! je vous promets bien, mon père, qu'avant très-peu de temps Grincheux ne sera plus en droit de se comparer insolemment à votre fils.

- Les officiers de nos armées de terre et de mer dans leurs écoles spéciales, reprit le comte du Hêtre, débutent par l'apprentissage des métiers de soldat et de matelot; je voudrais, moi, avoir fait celui de paysan.

- Je le ferai donc ! dit Gordien.

Et, sur ces propos, on sortit des allées du parc et l'on se trouva en présence de la comtesse, qui, complètement renseignée à cette heure, informa son mari de l'étrange lubie de sa fille Laure :

Elle avait fait son lit, balaye sa chambre, nettoyé son chandelier, et maintenant elle s'ebstinait à s'occuper des travaux de la cuisine!

- Mon Dieu! fit le comte, durant l'émigration, ma propre mère et la vôtre, ma chère amis, ont bien dû en passer par là. Un de mes oncles s'estima fort heureux, à Hambourg, d'être simple

garçon épicier; il balayait la boutique et le ruisseau de la rue.

- Mais, mon ami, ceci tendrait à dire que vous approuvez la folie de Laure.

- A parler franc, répondit le comte, je ne crains qu'une chose, c'est qu'elle se lasse trop vite de ses essais d'aujourd'hui.

Ce propos plut à Gordien, impressionne vivement Suzanne, fut recueilli par MIII Fluviane avec l'ineffable sourire de la charité, et, chose plus singulière, fit sourire la comtesse elle-même.

- Une épreuve romanesque! pensa-t-elle. Les Vervaines n'ont pas du tout déshérité Manuel, et, comme je m'en doutais, notre bizarre ami le docteur philanthrope a combine une petite machination dont je ne suis pas la dupe.

Sur ces réflexions, la comtesse se tranquillisa au point de laisser Laure en user à sa guise, s'instruire pratiquement de tous les détails du ménage et s'y exercer avec le grand courage qu'inspire l'amour vrai.

Mais, à quinze ou vingt jours de là, un article du journal de Vignebois, adressé à Gordien par Manuel lui-même, devait anéantir touté supposition rassurante :

- M. de Vervaines marié! El dotant les enfants de sa semme! La douairière s'inscrivant aux contrats dans une proportion qui réduit son béritage a presque rien!... Oh! ces gens-là sont envers

société ou compagnie privée, voire même d'être attaché aux grandes Compagnies de chemins de fer.

PAUVRES VICTIMES!

Pendant que M. Armand Riviere, le député républicain de Tours, se montre, ainsi que nous l'avons déjà dit, si âpre à la curée, et se met sur les rangs pour avoir sa part du gâteau destiné aux victimes (?) du Deux-Décembre, le Voltaire nous apprend que M. Ranc renonce à la pension de 4,200 fr. qui devait lui être allouée comme victime du Deux-Décembre.

M. Ranc s'est dit avec raison que sa situation de victime n'était pas précisément désespérée, et que, du moment qu'il touche 9,000 fr. comme député, sans compter ses appointements de rédacteur de la République française, de la Petite République, du Voltaire, il pouvait faire sans trop d'efforts le sacrifice de ces pauvres 1,200 fr.

C'est assurément un bel exemple que donne M. Ranc à ceux des députés qui, comme lui, ont été inscrits pour des pensions de « victimes. » Tous n'out peut-être pas l'avantage de pouvoir passer de temps à autre à la caisse des journaux de M. Gambetta; mais ils ont leurs 9,000 fr., et ce doit être suffisant pour des hommes austères, comme on sait que le sont tous les républi-

Malheureusement, de l'aveu du Voltaire, l'abandon des 1,200 fr. en question ne suffira pas; et, pour donner satisfaction à tous les gens qui tendent la main, les Chambres sont prévenues qu'on leur demandera d'ajouter 3 millions aux 6 votés en juillet. -Les contribuables paient déjà tant!... On estime qu'ils peuvent bien payer davantage encore. — Et puis, d'ailleurs, c'est pour les bons revolutionnaires: est-ce qu'on peut refuser quelque chose à de si charmants citoyens? Hore al to coult bag to the allowed his

ÉTRANGER

Angleterre. — La Chambre des communes vient, pour la troisième fois, de refuser le serment de M. Bradlaugh, député de Northampion.

C'est sir Stafford-Northcote qui a décidé le vote de 257 voix contre 242, malgré les efforts de M. Gladstone pour faire adopter une

proposition conciliante. Pendant ce temps-là, la Chambre des lords votait en première lecture le bill proposé par le comte Redesdale et tendant à empêcher les athées d'être admis dans le Parlement. Ce bill stipule que chaque membre des deux Chambres doit déclarer solennellement, lors de son entrée, qu'il croit en un Dieu tout-puissant.

Si ce bill est aussi voté par la Chambre des communes, il sera impossible désormais à M. Bradlaugh d'y occuper un siège.

Provinces Danubiennes. — Il y a quelques mois, la Roumanie s'est érigée brus-

Manuel d'une cruauté révoltante !... Laure ! ma pauvre Laure! J'avais espéré que tout s'arrangerait. La comtesse aurait bien dû relire la parabole

évangélique : paille et poutre. (A suivre.)

G. DR LA LANDELLE.

FAVEUR SPÉCIALE ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

AU LIEU

DE Nos abonnes connaissent, de réputation au moins.

la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de

8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an. Ils ne manqueront certainement pas l'occasion qui leur est offerte de recevoir chaque semaine l'excellente Lanterne d'Arlequin, dont ils connaissent déjà l'esprit et le but, et qui est patronnée par l'élite de nos amis pour combattre vigoureusement les ignobles petites brochures dont nos adversaires empoisonnent chaque jour les villes et les campagnes.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS,

quement en royaume. Un beau soir, son prince a été proclamé roi, sans que personne dans le public eut pu prévoir cette nouvelle dignité.

La Serbie vient d'en faire autant. Une loi votée, comme d'assaul, par la Skouptchine, et senctionnée par le prince, a décidé que désormais la Serbie serait un royaume et que le prince Milan y règnerait comme roi sous le nom de Milan Ie.

A la suite de ce vote, le ministre des affaires étrangères a adressé une circulaire au corps diplomatique pour signifier ce changement aux cours européennes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris. 9 mars. Les dispositions de la Bourse sont toujours aussi bonnes, le comptant principalement est très-ferme,

mais il se produit quelques réalisations qui pesent sur les cours. Le 5 0/0 s'élève à 117.02 et reste à 116.80.—

L'amortissable débute à 84.35 pour fermer à 84.32. - Le 3 0/0 fait 84.25 et 84.12. La Banque d'Angleterre a abaissé de 5 0/0 à

4 0/0 le taux de son escompte. Les fonds étrangers principalement se soutiennent à des cours élevés.

L'Italien fait 87.90. Le Turc profite des nombreux achats qui se poursuivent pour atteindre 12.15.

L'Egypte 6 0/0 se cote à 336.25. Sur le groupe des valeurs des Sociétés de crédit, les offres sont facilement absorbées par le comptant qui recherche les bonnes valeurs.

Le bilan de la Banque de France nous donne une augmentation d'or de 9,254,000 fr., d'argent de 247,000 fr.; les bénéfices s'élèvent à 1,505,000 fr.

Le Crédit Foncier est encore en progrès nouveau à 1,650. La somme des prêts autorisés dans la dernière séance du conseil d'administration est de

Les obligations Communales, émises à 480 fr. et remboursables à 500, produisent un intérêt annuel de 20 fr., soil 4 0/0 nets. Le revenu et la sécurité qu'elles présentent en font une des meilleures va-

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie a progressé à 525 fr. On peut s'attendre à des cours plus éleves encore.

L'épargne se porte avec empressement sur les obligations 3 0/0 de la Ville de Lyon Ces titres sont à 90 fr. et il y a un coupon de 3 fr. à payer en juillet. Les acheteurs aux cours actuels participeront au tirage du 15 avril dont le lot principal est de 100,000 fr. Les obligations 3 0/0 de la Ville de Lyon sont les plus favorisées de toutes les valeurs similaires et elles offrent comme garanties de tout repos le crédit incontestable et incontesté de la seconde ville de France.

Le Crédit Lyonnais est très-ferme à 810. La Banque de Paris recule légèrement à 1,190.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'INCENDIE DE LA RUE DES MOULINS.

Ce matin, à 6 heures, un incendie s'est déclaré, rue des Moulins, à Saumur, dans une grange et un logement appartenant à M. Joseph Davy, meunier.

Malgré la difficulté, trois pompes de la ville ont été montées sur le coteau, par la Porte-du-Bourg, et deux ont été mises en

Grâce au temps pluvieux de la semaine dernière, les citernes du voisinage ont pu fournir de l'eau, et, après deux heures de travail, le feu était complétement éteint.

Dès les premiers cris d'alarme, la gendarmerie et la police se sont transportées rue des Moulins, et ont organisé les secours. M. le Maire et M. Bodin, président du Tribunal civil, sont venus également au milieu des travailleurs, qui se sont trouvés assez nombreux pour assurer le service des pompes. M. Hubert, capitaine de pompiers, les officiers et pompiers sous ses ordres, ont travaillé aves ardeur et ont préservé un bascôlé fortement menacé.

Les pertes, consistant en foin, bois de chauffage, mobilier neuf, un plancher et une charpente, s'élèvent à 7,000 fr. environ, couveries par une assurance.

La cause de ce sinistre est inconnue.

L'administration des Hôpitaux. Rt, sac ess propos, on north day allow the

Nous avons signale avant-hier une nouvelle et remarquable lettre adressée au Journal des Débats par M. le docteur Desprès, chirurgien à l'hôpital de la Charité, à Paris.

Personne assurément ne niera la compétence de ce spécialiste. Ses critiques sont d'autant plus impartiales que leur auteur n'est en rien suspect de tiédeur à l'égard des institutions qui nous régissent.

Le docleur Desprès dénonce avec énergie le mal qu'a causé l'ingérence des adminis-

trations municipales dans la gestion de l'Assistance hospitalière. Cette intervention néfaste « subordonne la bienfaisance aux inté-» rêts politiques »; et l'insuffisance notoire des services hospitaliers résulte principalemant de ce qu'ils ont perdu leur indépendance. S'ils ne sont très-prochainement soustraits à une tutelle dont l'exclusif souci n'est nullement l'intérêt des pauvres, leur existence ou au moins leur développement sont manifestement en danger.

Voici l'aveu accusateur de ce républicain qui ne s'aveugle point sur les actes condamnables de ses coreligionnaires politi-

a L'intervention du nouveau conseil municipal de Paris dans nos hôpitaux date de 1872. Le contrôle que ce corps électif est appelé à exercer sur la gestion de l'administration générale de l'assistance publique l'a été dans une si large mesure que le but n'a pas tardé à être dépassé, et aujourd'hui, grâce à l'indifférence des pouvoirs publics, qui partagent, avec le conseil municipal, le droit de contrôle sur l'administration des hôpitaux, on peut dire que le conseil municipal y est le maître presque absolu. Il n'y aurait rien à dire si le conseil avait la compétence nécessaire et si le côté matériel de nos établissements pouvait aller de pair avec les conceptions politiques qui semblent être la préoccupation presque exclusive d'une bonne partie du conseil élu de la ville de

» Tout serait peut-être pour le mieux si les principes politiques pouvaient tenir lieu de règlements administratifs et d'économie hospitalière. Mais la nature des choses s'y refuse: s'il est une institution où la pelitique ne doit point avoir de place, c'est sans contredit celle des hôpitaux. Plus nous irons, plus les entraînements seront inévitables, car les élections municipales ne peuvent être faites sur des questions purement administratives. Les empiètements du conseil ont appelé ceux de l'Etat, et chacun a poussé de près ou de loin à l'établissement de services inutiles, de sinécures, de logements d'employés ou de constructions étrangères au service propre des malades, au lieu d'augmenter le nombre des lits réclamés par les besoins de la population parisienne.

» Dans plus d'un programme ultra-intransigeant, on a lu cette phrase: Il faut que la commune soit maîtresse de son assistance publique. Sans doute celui qui a écrit ces lignes n'en a pas mesuré la portée. On n'a pas le droit d'être maître de l'argent et de la propriété des autres. Y a-t-il un toteur qui oserait dire qu'il veut être le maître de la fortune de son mineur? Gardons-nous de retomber dans une des rares fautes de la Ré-

volution française.

M. le docteur Desprès cite, comme spécimen de l'indépendance qu'il souhaite à toutes les maisons hospitalières, les établissements de Lyon, dans lesquels sont encore en vigueur de très-anciens règlements et une organisation antérieure à la Révolution:

e Nous avons en France un exemple digne d'attirer sérieusement l'attention. Les hôpitaux de Lyon, y compris l'hospice de la Guillotière, sont, de tous les établissements de ce genre, ceux qui marchent le mieux. Ils se suffisent à eux-mêmes. En 1864, époque de la dernière statistique des hôpitaux de France, ils avaient 2,631,000 fr. de revenus, et ne recevaient et ne recoivent encore aujourd'hui aucune subvention de la commune. Ils dépensaient 2,409,000 fr. Rien ne trouble pour eux l'exercice de la charité. Le conseil municipal de Lyon, qui n'est pas moins republicain que celui de Paris, ne prétend pas à la direction des hôpitaux, soit qu'il ait la sagesse de s'abstenir, soit que ses prétentions ne soient pas admises. Cependant les hôpitaux de Lyon ont le plus fort budget après celui des hôpitaux de Paris. »

Le système que préconise le savant chirurgien ne réunira pas assurément une approbation unanime: c'est une centralisation administrative dont les avantages seraient compensés par les plus graves inconvénients, et qui, loin d'assurer aux hospices l'indépendance nécessaire, leur attribuerait un maître nouveau tout aussi nuisible que les tyranneaux de la mairie:

« Le système hospitalier de la France, aujourd'hui que les voies de communication sont si faciles, doit devenir une administration aussi générale que la Banque de France. ou la Poste?

» Que l'Etat nomme un directeur geneur des nophaux de possible, et lui adjois peu politique que possible, et lui adjois un conseil supérieur des hôpitaux tech par toute la France, comme le conseil su par toute la l'instruction publique et l'instruction et l'instruction publique et l'instruction et l'instru gents de la Banque de France; que membres soient nommes à l'élection leurs pairs parmi les hommes honorable et honorés ayant une position ou une for tune honorablement gagnée, afin qui puissent donner sans interêt leur temps leurs soins à la gestion du bien des par

» Ne paraît-il pas de toute fustice les hôpitaux de France soient absolum solidaires les uns des autres ? Si les hon taux de l'Auvergne, par exemple, on excédent de receltes, n'est-il pas juste qui le transmettent aux hôpitaux voisins den veyron, dont le budget se solde en dess L'hôpital de Versailles ne paye ses dépen annuelles, qui s'élèvent à 173,000 ft., grace à une subvention de la ville qui passe 127,000 fr. Ne serait-il pas equito que le département limitrophe d'Eure Loir qui réalise annuellement un excell de 101,000 fr. en donnât une part à l'ho tal de Versailles?

Ce système qui répartit le bienfail, tenir aucun compte des intentions manie tes des bienfaiteurs locaux, mériterail discussion approfondie; mais, en le fom lant, le docteur Desprès manifeste tout moins que tout procédé, ayant pour q de soustraire l'hôpital à la tutelle exclus ment politique des assemblées commune mérite l'étude et l'attention.

En terminant, M. le docteur Després, pelle que les spoliations criminelles de la volution ont atteint les pauvres plus enu que le clergé :

« Les leçons de notre histoire ne doits pas être perdues. En 1793, les biens des pilaux ont été réunis au domaine nation loi du 28 messidor an II). C'était la con cation pure et simple. La Révolution in çaise s'était égarée là comme tend à le le aujourd'hui la partie la moins éclairée politiques de l'intransigeance. La plus des biens des hôpitaux, au moment di tourmente révolutionnaire, étaient de nistrés par le clergé. On avait confisquel bien des pauvres, croyant confisquer biens du clergé. Les riches revenus des le pitaux de Paris, qui, en 1790, s'élevaire 8,087,000 livres environ, furent dimina des trois quarts. Les hôpitaux de la prevince eurent le même sort. 2,000 bôpilat hospices et maisons de secours furent pouillés.

» L'obstination de la bienfaisans paré leurs maux. 24,900,000 fr. donnés aux hôpitaux et hospices de l'étil de 1801 à 1861. La proportion des dont la hôpitaux et hospices de province été moindre, et avec leurs immeubles, but fonds et capitaux places, les hôpilant France possèdent encore aujourd'hui de 2 milliards 1/2 qui appartiennent pauvres et non à l'État et aux communes

Ce sont là des principes que les cont palités, à Paris et ailleurs, sont trop por à méconnaître, et nous nous associons le docteur Desprès pour réclamer le libe de l'hôpital comme nous réclamons la lib de l'école. Quand nos municipalités répu caines introduisent leur politique dans direction de l'enseignement, elles ales à l'âme du peuple; quand elles melles mains sur l'hôpital, elles attentent à la sa et à la vie du pauvre. Les deux crimes parallèles et réprouvés ensemble par conscience publique

LE VOYAGE DE M. GREVI.

L'avis que nous avions donné, il Une fois n'est pas coutume. quinze jours, a été suivi, mais peut-étipeu tardivement. Nous apprenous, en el que le Conseil municipal de notre ville, sa dernière séance, a désigné frois de membres qui doivent se rendre accompagnant M. Combier, maire, pour viter le Président de la République de la République ter à Saumur, lors de son voyage dell Loire-Inférieure.

Malheureusement, le Koltaire, journali publicain, déclarait ces jours despiers une note que nous avons reproduite at hier, que M. Grevy, pour ne point fail jaloux, ajournait le voyage qu'il devalle prochainement en Bretagne.

fran lous vien Com

tion

rėgi

il éc bien d'es

truc D inst lerie

nol dan mes Sen 180 val

lieu

il se

181

hus

181 capi mêi N cien et o

réor recl ser dan

bel der En 181 Frad'E nar S bles

tive

Van dre l'arı dan: Asto du s

S la p et u dan

88 de 5

Pot

Et, à propos de cette dernière information, l'Etoile d'Angers écrit ceci :

"Des naifs ont pu croire que M. Grévy avait l'intention de faire un tour dans les régions de l'Ouest.

régions de l'Ouss.

» Il n'en a jamais rien été. Ca coûte de
» Il n'en a jamais rien été. Ca coûte de
se déplacer, et l'on est vraiment drop porté à
se déplacer, et l'on est vraiment drop porté à
oublier que M. Grévy ne touche que 300,000
francs par an pour frais de déplacement.

» Il a pourtant été sur le point de partir; tous les journaux de la région disaient: il viendra ici, il ira là; des députations de provinciaux qui croyaient au voyage allaient prier le Président de visiter « leur localité »; ce que voyant, M. Grévy devint perplexe. Comment se tirer d'affaire?

» Voici le truc : « On se m'arrache, s'estil écrié : tout le monde veut m'avoir, eh bien! personne ne m'aura. »

» Et c'est le Voltaire qui a été chargé de notifier ces grandes paroles aux simples d'esprit des régions occidentales. »

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Dans les tableaux d'avancement des officiers de cavalerie pour l'année 1882, nous relevons les noms suivants.

Sont proposés pour le grade de capitaine:

Bodin de Galembert, lieutenant sous-instructeur militaire à l'École de cavalerie;

De Scourion de Beaufort, lieutenant sousinstructeur d'équitation à l'École de cavalerie.

Mort d'un élève de l'ancienne École de Saumur (1815).

Le mois dernier, est décédé, à l'âge de 94 ans, un des rares survivants des officiers du premier Empire, M. Joleaud, père du colonel du 9° cuirassiers. Il appartenait à une famille essentiellement militaire; ses ascendants servirent depuis 4650 dans les gendarmes de la Maison du roi; deux furent tués à Senet et à Ramillies.

M. Joleaud s'engagea le 30 novembre 1807 comme vélite dans les chasseurs à cheval de la Garde impériale.

in in

Le 8 février 1813, il était nommé souslieutenant au 20° chasseurs; dans ce grade, il servit au 2° lanciers (la Reine), 28 août 1814, et aux hussards du Jura, devenus hussards de Chartres (1° hussards), 3 juillet 1816.

Il fut promu lieutenant le 14 octobre 1820, capitaine le 30 juillet 1828 et capitaine-commandant le 1er septembre 1830, dans ce même régiment.

M. Joleaud avait été officier élève à l'ancienne Ecole de Saumur (1815), commandée par le lieutenant-général comte Leferrière, et officier d'instruction à la nouvelle Ecole réorganisée (1826), qui avait à sa tête le marchal-de-camp marquis Oudinot.

Une maladie grave l'obligea à quitter le service actif en 4834, alors qu'il n'avait que 40 ans, et il fut successivement commandant du dépôt de recrutement du Pas-de Calais, puis de celui de l'Oise. Il fut retraité en 1844

Dans sa trop courte carrière militaire active, qui s'annonçait devoir lui assurer un bel avenir, le capitaine Joleaud assista aux dernières grandes campagnes de l'Empire. En 4844 en Espagne, en 4842 en Russie, en 4813 en Allemagne, en 4844 et 4845 en France. Il fit aussi en 4823 la campagne d'Espagne. Il était alors officier d'ordonnance du général Excelmans.

Ses états de service sont brillants: Il fut blessé d'un coup de feu à l'épaule droite devant Burgos le 28 mars 1841, et cité à l'ordre de l'armée (9° bulletin des opérations de l'armée d'Espagne), pour s'être distingué dans une charge contre l'ennemi devant Astorga, le 31 mai 1823.

Il était chevalier de la Légion-d'Honneur du 8 octobre 4823.

VOTES DE NOS DEPUTÉS.

Scrutin sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Charles Boysset et un grand nombre de ses collègues, tendant à l'abrogation du Concordat.

Pour l'adoption, 338 Contre, 132

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé

Ont

Ont voté contre: MM. Durfort de Civrac, de Soland, de Terves, de Maillé. M. Bury, absent, n'a pas pris part au Nous apprenons que M. l'abbé Richard, le célèbre découvreur de sources, si connu de notre Anjou, vient de mourir, léguant à M. le ministre de l'agriculture le secret de son système, qui doit être divulgué après sa mort.

M. l'abbé Hy, le jeune et savant professeur de botanique à l'Université catholique d'Angers, vient de découvrir une espèce de mousse qu'aucun herbier ne possédait encore. La nouvelle venne dans le monde des plantes a été baptisée Fontinalis Ravanii. M. l'abbé Hy a signalé, à la dérnière séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, cette intéressante découverte qu'il a faite dans les environs de Rochefort-sur-Loire.

Il s'est passé à Avignon un fait bien curieux. Après avoir, pour faire pièce au préfet de Vaucluse, Louis Assiot (l'ancien préfet
de Maine-et-Loire), fait entrer au Conseil
municipal d'Avignon une foule de nullités et
d'incapacités, les conservateurs de cette ville
se sont entendus pour porter au scrutin
complémentaire de dimanche dernier quatorze cochers de facre, qui ont accepté avec
empressement et dont la proclamation électorale contient ce passage typique à l'adresse
des électeurs:

« En avant! toujours en avant! Mieux que personne nous pouvons prendre cette devise et vous conduire rapidement dans la voie du progrès. Nous tiendrons les rênes de l'administration d'une manière ferme, et nous tirerons de l'ornière le char municipal embourbé depuis plus d'un an!

L'effet produit par cette proclamation et par cette liste a été immense, et les républicains qui ne se sont emparés du pouvoir à Avignon que par la fraude ou par la surprise, ont vu qu'il n'y avait plus moyen de lutter avec des adversaires qui ont pour eux le nombre et l'influence.

Le résultat du scrutin du 5 mars a été un ballottage. La liste des quatorze cochers de facre est arrivée à bon rang, et tout porte à croire que, dimanche prochain, au second tour, elle aura la majorité.

La municipalité avignonnaise est furieuse de voir les cochers de fiacre à la veille d'entrer à l'Hôtel-de-Ville, et de s'asseoir à sa suite sur les fauteuils du conseil; les cordonniers, les apothicaires, les épiciers qui la composent trouvent indigne d'eux d'être traités sur le même pied que les automédens de la ville; aussi est-il probable que si la liste des cochers l'emporte, le 12 mars, les élus du 27 novembre démissionneront encore une fois. Mais ils peuvent être surs de leur fait; ils ne seront plus réélus, et dût-on leur préférer des balayeurs de rues ou des circurs de bottes, ils seront impitoyablement repoussés de l'Hôtel-de-Ville.

L'assassmat de la Chapelle.

Voici les renseignements reçus par le Journal d'Indre-et-Loire sur le crime qui vient de jeter l'effroi dans la commune de la Chapelle-sur-Loire, canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon:

Cans la rue Malesse, habitait le nommé François Deschamps, propriétaire, âgé de 66 à 70 ans et qui vivait soul.

Lundi dernier, dans la matinée, cet homme devait aller travailler chez un de ses voisins. Celui-ci, vers sept heures et demie ou huit heures, étonné de ne pas l'avoir vu, se rendit à son domicile. Il frappa plusieurs fois à la porte, et, ne recevant pas de réponse, il entra.

» Un spectacle affreux s'offrit à ses regards.

» Deschamps était étende au milieu de sa chambre, baignant dans une mare de sang. Il était pale comme un linceul et sans mouvement.

» Le voisin, épouvanté, courut dans le voisinage et pria toutes les personnes qu'il rencontra de venir avec lui jusqu'à la maison de Deschamps, en disant que ce malheureux venait d'être assassiné.

» On le suivit aussitôt et on lui aida à placer Deschamps sur son lit.

» Tandis que l'on s'empressait de prévenir un médecin, on essaya de donner quelques soins à la victime; mais on ne tarda pas à reconnaître que tout ce qu'on pouvait faire était inutile. Deschamps venait de rendrele dernier soupir, dans le moment même où on l'avait relevé. » Il fut constaté alors qu'il avait plusieurs blessures. Deux, qui se trouvaient à la tête, étaient très-apparentes. Il en existait une autre très-grave au bras et qui se trouvait environnée de sang coagulé.

» Deschamps n'avait pas été frappé pendant son sommeil. Il était entièrement habillé, et il était permis de supposer tout d'abord que les coups lui avaient été portés dans sa maison, alors qu'il venuit de rentrer.

» Meis, en examinant les terrains avoisinant sa demeure, on pouvait se convaincre, en voyant de larges taches de sang sur le sol, qu'on l'avait frappé au dehors. Blessé mortellement, et perdant des flots de sang, il s'était traîné jusqu'au seuil de sa porte.

» La traînée de sang, étant interrompue, on croit qu'il aura été porté par quelqu'un jusqu'au milieu de sa chambre, où il est mort, par suite d'une hémorragie des plus violentes.

» En donnant un coup d'œil dans l'intérieur de l'appartement, il était facile de voir que le vol n'avait pas été le mobile du crime. Tout, en effet, était parfaitement à sa place. Les meubles étaient fermés; aucun ne semblait avoir été fouillé.

» Les soupçons, par suite d'une rencontre qu'un des habitants de la rue Malesse avait faite la veille, ne tardèrent pas à se porter sur un nommé François Péan, un des voisins de la victime.

» Vers 14 heures du soir, un homme, dont nous ne savons pas le nom, se dirigeait vers son domicile, lorsqu'il aperçut, dans un sentier conduisant à travers la campagne à la maison de Deschamps, deux hommes qui se battaient. Il reconnut Deschamps et le nommé François Péan.

» Craignant sans doute de recevoir quelques horions s'il intervenait dans cette tutte, et ne faisant pas d'ailleurs preuve d'un grand courage, l'individu dont nous parlons laissa les deux hommes vider leur querelle et rentra tranquillement chez lui.

» Le lendemain matin, lorsqu'il eut appris la mort de François Deschamps, qui avait succombé à la suite de la lutte dont il avait été témoin, il exprima, paraît-il, un vit regret de ne pas être intervenu. Il raconta ce qu'il avait vu, et quelques instants après les agents de l'autorité, informés de cette déclaration, mettaient en état d'arrestation le sieur Péan.

» D'autre part, la justice de Chinon, avertie du crime, se rendit immédiatement sur les lieux.

» On dit que Péan aurait reconnn qu'en effet, la veille, au moment où il se rendait à sa demeure, il avait rencontré Deschamps et qu'il s'était pris de querelle avec lui. Il prétend que cet homme l'aurait attaqué le premier et l'aurait jeté violemment à terre après lui avoir donné des coups de poings. La rumeur publique ajoute qu'il n'aurait fourni aucune explication précise sur la nature des blessures qu'il a lui-même faites à son adversaire, et qui, sans aucun doute, indiquent qu'il se serait servi d'un instrument tranchent.

» Un couteau a été trouvé au milieu de la chambre de Deschamps. Mais il est à croire que ce n'est pas celui avec lequel cet homme a été frappé. On se demande si ce couteau n'aurait pas été placé là pour faire supposer que la victime s'était frappée ellemême.

» Dans la matinée du 6, l'inculpé avait des vêtements portant quelques taches de sang. On est porté à penser qu'il aura caché ceux dont il était vêtu, la nuit précédente, au moment où il a rencontré Deschamps.

» Notre correspondant complète ses renseignements en disant que, depuis plusieurs années, Deschamps et Péan étaient en mauvaise intelligence.

» Péan est agé de 10 à 15 ans. »

Tours.

Un empoisonnement. — Il vient d'arriver à Tours, rue des Cognées, 20, un affreux accident qui rappelle celui qui eut lieu à Saumur il y a quelque temps.

Il est ainsi rapporté par le Journal d'Indreet-Loire:

« Parmi les ouvriers employés par M. Rousseau, fabricant de fauteuils, se trouvait le nommé Arthur-Joseph Dubin, âgé de 27 à 28 ans.

Mardi soir, vers & heures, un de ses camarades ayant apporté une bouteille de vin rouge, il en but sa part avec les autres ouvriers

» La bouteille, dans laquelle il restait encore un verre de liquide, fut posée par Dubin sur la cheminée, à côté d'un autre flacon.

» Vers 6 heures 1/2, au moment où les ouvriers se disposaient à quitter le travail, leur journée étant-terminée, Dubin proposa de boire ce qui restait dans la bouteille. Ses camarades ayant refusé, il prit un des flacons et versa le contenu dans un verre, qu'il vida d'un trait.

» Mais on le vit tout à coup pâlir et chanceler. Il jeta le verre loin de lui, et s'écria :
« Je suis un homme perdu !... »

» Se tenant la poitrine à deux mains, il poussait des cris affreux. Ses traits se décomposaient à vue d'œil, ses yeux étaient injectés de sang. Il tomba à la renverse.

» Ce malheureux était empoisonné. Il s'était trompé de bouteille. Au lieu de prendre celle qui contenait le reste de vin, il avait vidé le flacon, placé à côté, et dans lequel il y avait une dissolution de potassium.

» Deux médecins, MM, les docteurs Herpin et Héron, accoururent pour lui donner des soins. Mais le poison avait déjà causé dans l'estomac et dans les entrailles des désordres tels qu'il était impossible de le sauver. En vomissant, il rendait des morceaux de chair qui s'étaient détachés sous l'action violente du toxique.

» Vers trois heures du matin, il succomba au milieu de souffrances épouvanta-

» Il laisse une femme et deux enfants en bas âge. »

POITIERS, warring an annual in

Notre correspondant particulier en Tunisie nous avait bien informé, dit le Journal de la Vienne, en nous annonçant récemment le retour prochain du 125° de ligne en France.

Nous apprenons, en effet, que nos braves fantassins se sont embarqués mardi, et seront dans leurs dépôts sous quelques jours.

D'ici peu de temps, ce sera donc grande fête dans un grand nombre de communes de la Vienne.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 43 mars 1882,

Avec le conceurs de M. DORIA, fort téner, et de Mile DE RETTE, forte chanteuse.

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de F. Halfyy.

Nous publierons demain la distribution des rôles.

Aux 1° et 3° actes, les Danseuses.

Faits divers.

Un pari des plus remarquables a eu lieu dimanche desnier à Lunéville.

Il s'agissait de franchir la distance de 460 kilomètres qui sépare Lunéville de Vitry-le-Français en 48 heures, à cheval et sur le même cheval.

Le pari a été tenu par un officier du 7° dragons, M. de la Comble, qui est parti samedi à minuit, et est arrivé dimanche, à 5 h. 7 m. du soir, à Vitry.

M. de la Comble n'a donc mis que dixsept heures pour franchir cette énorme distance.

La Mascotte est le nom de ce bel animal, propriété de l'officier. En arrivant, le cheval était en très-bon état et s'est jeté sur sa litière pour la manger.

M. de la Comble ne s'est errêté qu'une fois, au 100° kilomètre, à Ligny, où il s'est reposé 1 h. 1/4.

Le pont que l'on construisait à Sainte-Marguerite-la-Figère, au point de jonction des trois départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, s'est écroulé, le 3 mars, entraluant dans l'eau l'entrepreneur, son domestique, le chef maçon et un charpentier. Le curé de Sainte-Marguerite qui se frouvait sur les lieux s'est jeté dans la rivière et a été assez heureux pour sauver le charpentier, les trois autres ont été emportés par le courant et ont trouvé la mort.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cio, rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mae EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-pense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbresposte en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre re-

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4º édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUziou. - 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, Sofrancs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. Picon, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

AVIS IMPORTANT

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Siror et la Pate de Nark de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, grippes, bronchites, irritations de poitrine et de la gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codeine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux où de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

On sait que la propagation VER SOLITAIRE. On sait que la propagation du Ténia ou Ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Ténia; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules téniafuges, a été expérimenté avec un succès constant dans les hêpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules téniafuges en envoyant un mandat de 10 fr., à l'adresse de M. SECRETAN, pharmacien, 37, avenue Friedland, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAL

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Anger

DEPARTS

DE SAUMUR

ARRIVERS

6 h. — ma 8 25 —	tin. 10 h.	31 matin.	A ANGERS
11 15 -	Lalle Total	39 soir.	TR. D. 110 mills
1 17 soi	r. 4	55 -	11. h. 11 mile
4 55 -	La Consulta	ik off You	ALL THE RELEASE
7 50 -	1.11	48	9 10 10%
THE STREET	A START STATE OF		
DÉPARI DE POITIE		ARRI	VERS
DE POITIE	RS A M	OUTKEOIL	VERS
DE POITIE 5 h. 50 ma	RS A Me	13 matin.	VIERS A SADE
DE POITIE 5 h. 50 ms 8 95 -	RS A Me	OUTKEOIL	VERS
DE POITIE 5 h. 50 ma	RS A Me	13 matin.	VIERS A SADE

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et parteu Montreull à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 16

P. GODRT, propriétaire-gérant,

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse Bais	e.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Derni	er	Hausse	Bai	sse.
3 % amortissable	84 20 84 30 112 m 116 90 512 0 511 240 m 518 400 5 518 5 518 7 518 7			Crédit de France	1630 # 341 50 # 436 # 436 # 436 # 730 # 770 # 1740 # 1300 # 2250 # 1348 56 # 830	The state of the s	3 J	C. gén. Transatlantique. Canal de Suez. Société autrichlenne. OBLIGATIONS. Est. Midi. Nord. Orléans. Ouest. Paris-Lyon-Méditerranée. Paris-Gourbonnais. Canal de Suez.	2515 645 371 976 384 377 379 380 372	» 50 » 50 ,	5	10 2 10 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	500 D D D D D D D D D D D D D D D D D D

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

BÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3	neures	8	minutes	du matin,	express-poste.
6	-	45	NO THE	Total Table	(S'arrela à 1
8		56	-		omnibus-miste.
1	-	25	-	soir,	110 TS-1111X(6'
3	-	32	A 0.77	all made	express.
7		15	-	111111111111111111111111111111111111111	Omnibus
10		37	*	10041	(s'arrête à Angen
				SAUMUR	VERS TOURS
- 3	heures	26	minutes	du matin.	direct-mixte.
8	-	21			omnibus.
9		43		_	express.
12	_	40	. —	soir.	omnibus-mixte,
4	1000	4.4	(No. 1777)	To the second	THE PARTY OF THE P
10		28	-		express-poste.
	Le trai	n pa	rtant d'A	ngers à 5 h	eures 35 du soir an
Sa	imnr å	6 h	euros 56		and soft all

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

AVENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de Me GAUTIER,

Le dimanche 26 mars, à midi:

1. Une PETITE CAMPAGNE, située au Bois-Brard, commune de Saint-Florent, avec jardin, vigne et pressoir, le tout clos de murs, d'une superficie de 12 ares 37 centiares;

2º Et 20 ares 69 centiares de vigne, au même lieu, joignant M. Tessier et le chemin du Bois-Brard.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à Me GAUTIER, (144)

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur, successeur de M. LE BLAYE.

AVENDRE DEUX PETITES MAISONS

Avec cour et jardin,

Rue de la Croix-Verte.

S'adresser à Me Brac, notaire place de la Bilange, 27. (34)

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur, successeur de M. Le Blaye.

A VENDRE UN GRAND MAGASIN

Avec cour, écurie et caves,

A SAUMUR.

Près la Gare d'Orléans.

S'adresser à Me Brac, notaire, place de la Bilange, 27.

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-

La seconde, occupée par M- Gui-chard, corsetière. Les deux maisons peuvent être réu-

nies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à Mme Guichard, ou au bureau du journal.

Etude de M. GAZBAU, notaire à Jarzé (Maine-et-Loire).

VENIDERE OU A LOUER

BELLE HABITATION Près le bourg et commune de Jarzé.

Jardins anglais et potager, cours d'eau et prairie de première qualité, le tout de 3 hectares 59 ares 50 cen-

Communications rapides avec Angers et Baugé. Bureau de poste et télégraphe.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

une maison

Située place des Récollets,

Avec BEAU JARDIN bien affruité et dépendances. S'adresser à M. ALLORY, rue du

Puits-Neuf.

BOUTEILLES CHAMPENOISES

A 18 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent. S'adresser rue Beaurepaire, 19

A CÉDER BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des onblies et des macarons.

S'adresser à Mm. Pescheux, rue de la Petite-Bilange, 15.

A CIDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. - Conditions avantageuses. - S'adresser au bureau du journal.

POUR 40 FRANCS

On se procure UNE action mines d'or pouvant valoir 10,000 fr. -En demandant 20 actions, on les obtient à 34 fr. 50 l'une. Ecrire et joindre un timbre pour réponse, à la Cote Indépendante, 15, rue Bellefond, Paris, qui peut, également, procurer 20,000 fr. pour 120 fr. et indique le procédé pour se faire rembourser les titres véreux émis par certaines maisons de crédit.

Mº BRAC, notaire à Saumur, place pe la Bilange, 27, demande un petit clerc.

M. AUBOYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

ALVIS-

M-LORRAIN BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprê-

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes.

(543)Conditions avantageuses.

INCONTINENCE D'URINE

ar le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

ETABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT

ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMEDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.... 55,950,082 fr. Arrérages payés aux Rentiers 169,898,374 fr. Bénéfices payes aux

Assurés en cas de déces pour la vie entière. 21,769,374 fr. S'adresser pour les renseignements, à

Saumur, à M. Connilleau; à Angers, à M. Pineau; à Cholet, à M. Mangrau; à Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Baugé, à M. Cor-Milleau; à Segré, à M. Paysan; à Beaufort-en-Vallée, à M. Sachet.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Poilette

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUNUR, MÉDAILLE AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nette adoucit et parfume instantanément. Guérit rapheni et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITTRIAS du Cuir chevelu (pellicuies), ENGELURES, CREVASSE GERCURES de tous genres, etc., etc.

re

po

Ils

se

fau

agi

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. DÉPÔTS : Pharmacies , Etahlissements de Bain a Maisons de Produits Hygiéniques.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieur de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heurs

bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilité souvent la guérison des hemmes.

On trouve à la même pharmaçie : le biberon à vis de Raynal, le biberol soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires LES ORIGINES DE L'ACADÈMIE D'ÉQUITATION CIVILLA

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par M. PAUL RATOUIS. - 1 volume in-12. - 1 fr. 50

LES CHRONIQUES SAUMUROISES Par le même auteur. - 1 volume in-12. - 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIE

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUN Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMS

Sont complétement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D' Pattison. Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès

goutte et les affections rhumatismales de toute espèce. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. Normandita pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans

autres pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.